

**Division
Des Personnels enseignants du 1^{er} degré**

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52
Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 10 septembre 2024

Le Directeur académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des
écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

**Objet : Mouvement complémentaire intra-départemental sur postes à profil (PAP) des enseignants du
premier degré - Rentrée scolaire 2024.**

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure de candidature au mouvement PAP sur poste de **Formateur Référent CASNAV** pour l'année scolaire 2024/2025 (3 postes à pourvoir). Ce recrutement est réservé aux enseignants titulaires du 1^{er} degré des Bouches-du-Rhône.

Les enseignants intéressés sont invités à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante à Madame la responsable académique du CASNAV, 28 boulevard Charles Nédélec 13001 MARSEILLE pour le **vendredi 20 septembre 2024**, délai de rigueur.

Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr) pour la même date.

1/ Listes des postes proposés

Les fiches de poste publiées sont annexées à la présente note de service. La sélection des candidats est assurée par une commission et un entretien visant à apprécier la candidature et le profil des candidats.

2/ Procédure d'affectation

Ces postes correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2024.
Par nature, les postes à profil ne sont pas publiés au mouvement.

Il est rappelé qu'en cas de recrutement sur l'un des postes à profil proposés à l'occasion de cette campagne, la nomination est réputée prioritaire sur toutes autres affectations précédemment notifiées.

3/ Calendrier et communication

Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (précisés sur la fiche de poste correspondante).

Les candidats dont les profils sont recevables seront convoqués à un entretien par le président de la commission ad hoc. Les entretiens auront lieu en semaine du 23 au 27 septembre.

Les résultats seront communiqués par mail par la division des personnels enseignants. L'affectation est prononcée à titre provisoire pour l'année scolaire 2024/2025.

Les enseignants sélectionnés sur un poste au mouvement PAP seront destinataires d'une notification d'affectation sous réserve de la détention des titres ou diplômes requis.

Le directeur académique



Jean-Yves BESSOL